



**Le DIMANCHE 3 MARS 2019 de
14H à 19H à la salle des fêtes de
SAULON LA CHAPELLE 21910**

SAUL COUNTRY organise son bal de printemps

animé par Anne TURINA
(anne-nimationsloisirs@orange.fr)

NE PAS JETER SUR LES VOIES PUBLIQUES

Entrée 8 €

**si inscription et règlement avant le 24
Février 2019,**

après la date : 10 €

Buvette, vente de pâtisseries

Envoyer inscription et paiement à : Claude LORY 12 rue
de la Fontaine 21910 SAULON LA CHAPELLE

Contacteur : Colette PEDRON 06 83 26 12 21

OU Claude LORY 06 62 44 06 66

NOM PRENOM	NOM CLUB	NBR E PERS	MONTANT TOTAL



INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES



Pour voter à Saulon-la-Chapelle, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales saulonnaises. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pourrez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Toutefois, si vous vous trouvez dans une des situations ci-dessous, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et la veille minuit du 1er tour de scrutin, Situation entre le 1er janvier et le 1er tour du scrutin :
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels (secteur public et privé),
- Militaires, agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite,
- Acquisition de la nationalité française,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote.

Ces dispositions concernent l'électeur lui-même mais également les membres de sa famille.

À savoir :

- Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, il faut son inscription avant le **31 mars 2019**.

- L'inscription est automatique pour **les jeunes âgés de 18 ans**. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

INFORMATIONS

www.service-public.fr

Secrétariat mairie 03 80 79 14 30

Merci de ne pas jeter sur la voie publique